

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2019
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2019 – 28



Objet : Décision Modificative N°1 de l'année 2019

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck Dhersin, le 27 Novembre 2019,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu le Budget Primitif 2019 voté le 06 Février 2019,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2019, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération d'affectation du résultat votée le 26 Juin 2019,



DECIDE

D'adopter la Décision Modificative N°1 pour l'année 2019 telle qu'elle figure dans le document de la M14 joint en annexe et de procéder à l'inscription des dépenses suivantes :

- 313 290.40 au compte 001 (excédent d'investissement reporté)
- 4 106 884.18 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le Président,
A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' and 'D'.

Franck DHERSIN

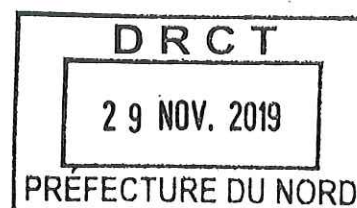
FICHE EXPLICATIVE DELIBERATION 2019 - 28

« Décision Modificative DM1 »

La DM1 se compose de l'inscription des dépenses suivantes :

1/ La reprise des résultats de l'exercice 2018 sur le Budget 2019, traduction budgétaire de la délibération d'affectation des résultats N° 2019-11 du 26 juin 2019

- Reprise de l'excédent d'investissement de 2018 de 313 290.40 € au compte 001 (se rajoutant aux 4 015 273.77€ déjà inscrits au BP2019 sur la ligne 001)
- Reprise de l'excédent de fonctionnement de 2018 de 4 106 884.18 € au compte 002 (se rajoutant aux 332 145.85€ déjà inscrits au BP2019 sur la ligne 002)



Libellé		DECISION MODIFICATIVE N°1		Créée le 14/11/2019	
Délibération du		27/11/2019		Modifiée le 14/11/2019	
Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget Service	Libellés	
002. R- RF	332 145.85	4 106 884.18	4 439 030.03	Excédent de fonctionnement reporté	
001. R-OIF	4 015 273.77	313 290.40	4 328 564.17	Solde d'exécution N-1	

BALANCE GENERALE			Dépenses	Recettes	Différence
		Investissement	0.00	313 290.40	313 290.40
		Fonctionnement	0.00	4 106 884.18	4 106 884.18

DRCT

29 NOV. 2019

PRÉFECTURE DU NORD